# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4349

Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumière - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et la Ville de Saint Gervais, pour l'organisation de la 3e édition de "Lumières Saint-Gervais Mont-Blanc", du 26 décembre 2018 au 1er janvier 2019

Direction des Evénements et Animations

**Rapporteur**: M. CUCHERAT Yann

## **SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE: 28 DECEMBRE 2018

**PRESIDENT**: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRINGILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRINGILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

#### **ABSENTS NON EXCUSES:**

2018/4349 - SAVOIR-FAIRE EN TERMES D'ORGANISATION D'EVENEMENTS LUMIERE - CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA VILLE DE SAINT GERVAIS, POUR L'ORGANISATION DE LA 3E EDITION DE "LUMIERES SAINT-GERVAIS MONT-BLANC", DU 26 DECEMBRE 2018 AU 1ER JANVIER 2019 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 décembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est reconnue comme étant à la pointe de la création lumière et de ses évolutions technologiques et accueille le monde et la Lumière chaque année à l'occasion de la Fête des Lumières.

De l'expertise en lumière pérenne à l'organisation du festival sur plusieurs soirées depuis 1999, l'événement n'a cessé de prendre de l'ampleur et est devenu l'un des plus grands événements urbains au monde.

La Ville de Lyon organise en régie directe cet événement avec un savoir-faire unique en termes de connaissance du panorama de la création lumière, de gestion d'une manifestation de si grande ampleur sur l'espace public, de production technique, de modèle économique et financier, de politique marketing et communication au niveau d'un territoire.

Reconnue par le public et les professionnels comme la référence en termes d'événement lumière, la Ville de Lyon est contactée par des collectivités ou des acteurs privés, français ou internationaux, pour la réalisation, à titre onéreux, de prestations d'assistance à la programmation et à la maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de sa programmation événementielle, la Ville de Saint-Gervais souhaite se faire l'écho de la Fête des Lumières de Lyon pour une troisième édition, du 26 décembre 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cet événement se déroulera durant une période de forte fréquentation de Saint-Gervais et plus globalement du Pays du Mont-Blanc. Cet évènement est envisagé comme l'événement phare de ces fêtes de fin d'année, lors desquelles plusieurs dizaines de milliers de vacanciers séjournent dans les différentes stations du Mont Blanc.

Les installations lumières seront situées en centre-ville, sur les différentes places et espaces où cheminent résidents et vacanciers.

Au vu du savoir-faire spécifique et de l'expérience acquise par les services de la Ville de Lyon, la Ville de Saint Gervais a souhaité lui confié une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage dans le cadre de la manifestation « Lumières Saint-Gervais Mont-Blanc ».

Dans le cadre de cette assistance à maîtrise d'ouvrage, la tarification globale et forfaitaire est évaluée à 2 400 € HT, soit 2 880 € TTC. La misson confiée à la Ville de Lyon comprend deux phases :

PRESTATIONS	MONTANT TTC
Phase 1 : Repérage des lieux, proposition et adaptation de projets artistiques, recherche de partenaires	1 440 €
Phase 2 : Assistance à la mise en place du projet	1 440 €

A ce titre, la convention jointe au rapport détaille les missions de l'équipe de la Fête des Lumières de la Ville de Lyon en termes d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que le prix de vente de ces éléments et les modalités de réalisation des engagements.

Vu la délibération n° 2015/1065 du 27 avril 2015;

Vu ladite convention;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

- 1. La convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Ville de Saint Gervais pour le projet « Lumières Saint-Gervais Mont-Blanc » est approuvée.
- 2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 3. Les recettes perçues seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2018, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit 72954, imputation 7788-024-77.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT